

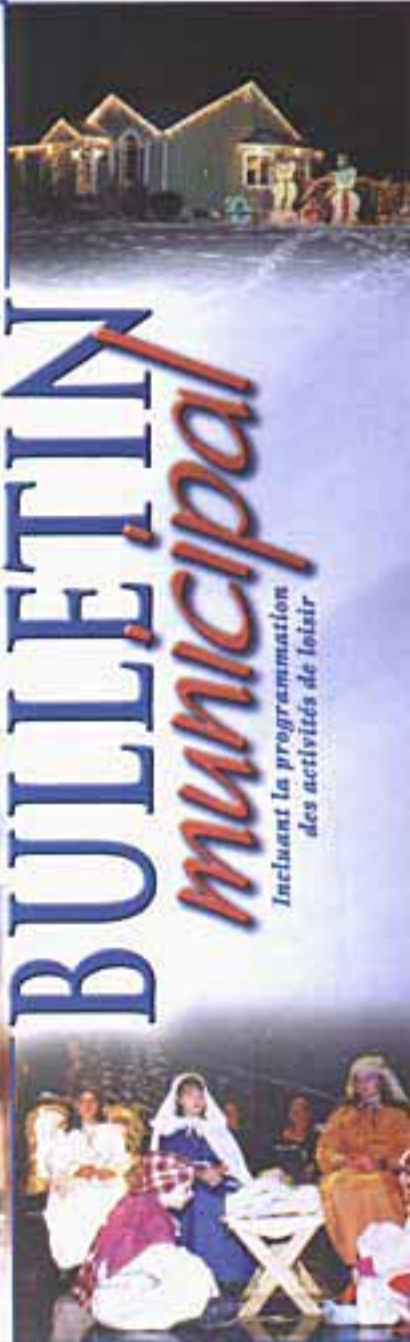


MA VIE, MA VILLE... *C'est ici!*

Décembre 2003



Salaberry-de-Valleyfield  
Capitale régionale du Nord  
[www.ville.valleyfield.qc.ca](http://www.ville.valleyfield.qc.ca)



# BULLETIN *municipal*

*Incluant la programmation  
des activités de loisir*



## À Salaberry-de-Valleyfield, l'esprit des fêtes... à coeur d'année!

La période des fêtes nous inspire l'amour, l'amitié, le partage, la compassion, l'entraide et la joie. Nous sommes, à chaque année, témoins de très nombreux gestes délicats, d'attentions spéciales des gens de notre communauté à l'égard de notre prochain; tous ces élans du cœur traduisent notre état d'âme particulier, on se dit alors... c'est bien de saison!

Au delà du temps des fêtes, à Salaberry-de-Valleyfield, tout au cours de l'année, au travers l'action des nombreux clubs sociaux, des associations, organismes et regroupements d'entraide, les bénévoles et les professionnels nous font part de leur message d'amour et font en sorte :

- De partager leurs ressources avec les plus démunis;
- De permettre que les forces des uns répondent aux besoins des autres;
- D'être à l'écoute, de réconforter et guider ceux et celles qui vivent des moments difficiles;
- D'accompagner et soigner ceux et celles dont le corps et l'âme souffrent;
- De motiver, d'encourager et/ou récompenser ceux qui, par leurs efforts, par leur persévérance et leur ténacité, vont au bout de leurs limites et développent leur talent au maximum;
- De planifier et d'organiser des activités culturelles et sportives participant ainsi à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et citoyennes.

Il est impressionnant de voir à quel point nous sommes bien entourés, bien supportés par cette force bénévole et engagée de notre ville. La liste des groupes qui participent activement à l'organisation de notre vie communautaire est impressionnante (voir liste en page 16).

En cette période des fêtes, le conseil municipal vous dit mille fois MERCI. Merci de vous impliquer, de donner de l'âme à cette nouvelle ville, de la façonner avec l'instrument de vos valeurs, avec énergie, sérénité et en toute complicité. Ayons la force de réussir ensemble!

Denis Lapointe  
Maire

### LE CONSEIL MUNICIPAL

#### 1<sup>ère</sup> rangée (de gauche à droite) :

Roland Latreille, Pierre-Paul Messier,  
Denis Lapointe, Madeleine Lafebvre,  
Roger Levert.

#### 2<sup>e</sup> rangée :

Denis Vaudrain, Jean Benoit,  
Claude Reil, Jean-Noël Tessier.



MA VIE, MA VILLE... C'est ici!

# SERVICE des communications et de gestion des requêtes

## Mission

L'équipe des communications a à cœur d'encourager l'échange d'information...



DE GAUCHE À DROITE

Éliens Matte, téléphoniste-réceptionniste, Daniella Prieur, coordonnatrice aux communications, Françoise Tessier, préposée au point de service du secteur Saint-Timothée, Ginette Hébert, secrétaire et Jean-Paul Lantadeleins, appariteur

### Sommaire

Service des communication et de la gestion des requêtes	p.3
Abris d'autos, déneigement et stationnement de nuit	p.4 à 7
Horaires des ordures ménagères et collecte sélective	p.8
Normes contenants à déchets	p.9
Feux de cheminée	p.10
Carte du citoyen	p.11
Activités sportives	p.12 à 14
Organismes d'entraide communautaire	p.17
Horaires du temps des fêtes	p.18
P'tit rappel	p.19

Nous veillons également à bien accueillir les citoyens, visiteurs et dignitaires avec toute l'attention qu'ils méritent. Que ce soit par le chaleureux accueil de la réceptionniste à l'Hôtel de Ville ou par les soins de l'appariteur qui veille à préparer les réceptions civiques.

Pour commentaires ou info : 370-4875 ou [danielle.prieur@ville.valleyfield.qc.ca](mailto:danielle.prieur@ville.valleyfield.qc.ca)

Elle travaille à rendre disponible l'information municipale aux citoyennes et citoyens afin de leur permettre de mieux comprendre les activités municipales tout en assurant l'organisation municipale d'une meilleure connaissance des besoins de ses clients. Pour ce faire, elle voit à la préparation des outils suivants :

- Bulletins municipaux
- Télédiffusion des séances du conseil
- Communiqués et conférences de presse
- Séances d'information et de consultation
- Campagnes de sensibilisation de la population à différents sujets
- Gestion de la téléphonie
- Conception et mise à jour du site Internet [www.ville.valleyfield.qc.ca](http://www.ville.valleyfield.qc.ca)
- Promotion et publicité

Pour bien communiquer, on doit bien sûr, transmettre l'information mais aussi, savoir écouter. On encourage donc les occasions d'échange afin d'être en mesure d'identifier les besoins, les préoccupations des différentes clientèles :

- Assure à l'aide d'un logiciel spécialisé, l'enregistrement des requêtes des citoyens afin de rendre un service de qualité;
- Procède à des sondages téléphoniques sur les services municipaux offerts;
- Répond aux demandes d'information transmises par l'intermédiaire du site Internet;
- Répond aux questions dirigées vers la réceptionniste à l'Hôtel de Ville;
- Invite les citoyens à transmettre leurs commentaires et suggestions.



### *Abris d'autos - aucun permis requis*

#### **Secteur Salaberry-de-Valleyfield**

L'installation des abris d'autos temporaires est permise dans le secteur de Salaberry-de-Valleyfield entre le 15 octobre et le 15 mai. L'installation d'un tel abri doit se faire en conformité avec la réglementation en vigueur. Ainsi, l'abri doit être installé à au moins un mètre de la chaussée ou du trottoir. Il doit être composé d'une structure spécialement conçue à cet effet, permettant de résister aux intempéries.

#### **Secteur Saint-Timothée**

Du 1er novembre au 1er mai, il est permis d'ériger et de maintenir dans la cour avant d'un usage résidentiel un abri temporaire pour un véhicule moteur conformément aux dispositions du règlement municipal.

#### **Secteur Grande-Île**

Du 15 octobre au 15 avril, il est permis d'ériger et de maintenir dans la cour avant d'un usage résidentiel un abri temporaire pour un véhicule moteur conformément aux dispositions du règlement municipal.

### *Stationnement*

#### **Secteur Salaberry-de-Valleyfield**

Afin de faciliter le déneigement, les citoyens sont invités, entre le 1er décembre et le 1er avril, à ne pas stationner leurs véhicules dans les rues entre minuit et 6 heures du matin. Des contraventions de 42 \$ seront émises aux propriétaires qui ne respecteront pas ce règlement. Prenez note que les véhicules peuvent être remorqués. Pour récupérer le véhicule, les propriétaires doivent téléphoner au Service de la gestion du territoire au 370-4820. Des frais de remorquage et de remisage seront exigés au propriétaire du véhicule remorqué.

#### **Secteur Saint-Timothée**

Du 1er décembre au 1er avril, entre minuit et 6 heures du matin, le stationnement est interdit dans toutes les rues et places publiques de la municipalité. De plus, il est défendu de stationner son véhicule en bordure de la rue pendant plus d'une heure durant ou après une chute de neige. Cette disposition s'applique tant et aussi longtemps que le déneigement n'a pas été complété.

#### **Secteur Grande-Île**

Il est défendu de stationner ou de laisser stationner un véhicule en bordure d'une rue du 1er décembre au 1er avril entre minuit et 6 heures. Il est également défendu de stationner ou de laisser stationner un véhicule sur une place publique, à la suite ou durant une chute de neige et ce, de façon à nuire au déneigement.



MA VIE, MA VILLE... *C'est ici!*

# SERVICE

*de la gestion  
du territoire*

## Balises à neige

### Secteur Saint-Timothée

Des repères de déneigement peuvent être plantés sur la propriété privée ou publique s'ils sont situés à un mètre du pavage ou de la bordure. Pour le secteur urbain, il serait prudent d'identifier les structures (muret, clôture, escalier, perron, etc.). Les repères sont utiles à l'entrepreneur en déneigement afin d'éviter que son équipement ne heurte et cause des dommages aux installations publiques et privées tout en déneigeant la rue au maximum.

### Secteur Grande-Île

L'installation de balises fixes et rigides est permise seulement sur la ligne de propriété réelle des propriétaires. En aucun cas, ce genre de balises ne pourra être installé dans l'emprise municipale. Les balises flexibles pourraient être installées à une distance minimale de 30 centimètres du pavage, ce qui constituera un repère constant pour l'entrepreneur en déneigement.

**Pour information • 370-4310**

*courriel : [michel.joly@ville.valleyfield.qc.ca](mailto:michel.joly@ville.valleyfield.qc.ca) ou encore communiquez avec le Service de la gestion du territoire au 370-4820*

## Plan d'intervention de déneigement - déblaiement

Dès que 5 cm de neige sont tombés, les employés municipaux et les entrepreneurs privés, sont mobilisés et prêts à agir pour débayer la neige et cela durant toute la précipitation. Aussitôt que l'offensive est mise en branle, une niveleuse ou un chasse-neige est en opération dans chaque secteur et ce, en même temps. Si le besoin se fait sentir, une épandeuse est également mise en opération. Il est à noter que les stationnements sont déneigés dès qu'ils sont libres. Soulignons que 4 à 5 heures sont nécessaires pour faire un tour complet de tout le territoire de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield. Si les précipitations persèverent, les équipes poursuivront sans interruption, de façon à ce que le déblaiement soit terminé au plus tard 12 heures après la fin de la chute de neige. Lorsque les précipitations cessent, dès 23 h et la nuit qui suit, les équipes se remettent en route pour refaire le tour complet des secteurs incluant les rues, stationnements et trottoirs ciblés par le programme de déneigement.

## Plan d'intervention de déneigement - chargement

En ce qui a trait au chargement de la neige, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield est divisée en 4 secteurs : la zone A (ouest du chemin Larocque), la zone B (quartier nord, Bellerive, Saint-Eugène, Bassin), la zone C (Grande-Île, Saint-Timothée) et la zone D (centre-ville). La neige est déblayée sur 300 kilomètres et chargée sur 70 kilomètres de rues, selon le programme établi. Un souffleur projette la neige dans un camion à benne qui la transporte à l'un des deux dépôts à neige autorisés sur la rue Fabre ou le chemin Larocque.

# SERVICE

*de la gestion  
du territoire*



MA VIE, MA VILLE... *C'est ici!*

## *Disposition de la neige*

En vertu des règlements municipaux, il est défendu de pousser ou de souffler la neige en provenance des entrées, des allées et des stationnements sur la voie publique, les trottoirs et les espaces verts municipaux. Il est défendu d'utiliser les terre-pleins municipaux et les culs-de-sac pour disposer de la neige. Il est interdit de déplacer sa neige de l'autre côté de la rue. La neige doit être poussée ou soufflée sur le terrain de la propriété ou chargée et transportée vers un site autorisé. Pour les amas de neige causés par le déblaiement des rues et des trottoirs, il est permis de pousser la neige sur les côtés sans entraver le passage et la visibilité. Enfin, il est interdit de déverser la neige dans les cours d'eau.

## *Dépôt à neige*

Afin de disposer du surplus de neige accumulée, la Ville met à votre disposition un dépôt à neige, conforme aux normes environnementales provinciales, situé sur le chemin Laroque. Pour accéder à ce site, vous devez préalablement vous procurer un permis coûtant 100 \$ par camion (taxes en sus), disponible au Service de la gestion du territoire situé au 100, Jetée Victoria.

## *Bornes-fontaines*

Le personnel municipal déblaise les bornes-fontaines des secteurs résidentiels selon un horaire précis. Pour des raisons de sécurité, vous avez l'obligation de ne pas les enneiger ou les obstruer de quelque façon que ce soit.

## *Trottoirs*

Afin de réduire le tonnage de neige ramassée, le programme cible les trottoirs qui doivent être déneigés. Les employés municipaux opèrent les chenillettes de trottoirs (Bombardier) au centre-ville tandis que les entrepreneurs, à un coût fixe, s'occupent des autres secteurs.

## *Épandage de fondants et d'abrasifs*

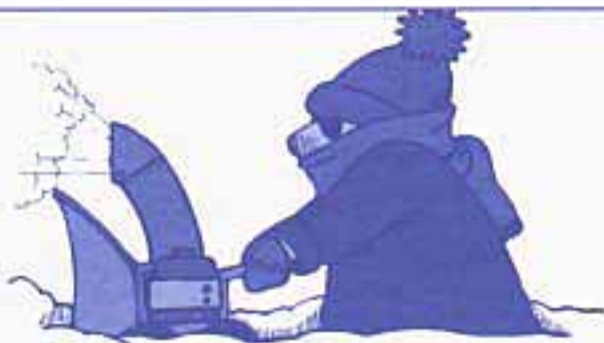
L'épandage est réalisé par le personnel aux endroits stratégiques telles les artères commerciales du centre-ville, les rues principales, les courbes, pentes et intersections.

MA VIE, MA VILLE... C'est ici!

## SERVICE de la gestion du territoire

### *A noter...*

- Un règlement stipule qu'aucune personne ne doit déverser de la neige et autres substances dans la rue ou sur une place publique sous peine d'une amende pouvant aller de 20 \$ à 2000 \$ pour une personne physique et de 50 \$ à 4000 \$ pour une personne morale (compagnie) plus des frais de greffe.
- Une équipe de patrouilleurs sillonnera les rues de la ville afin d'assurer le respect du présent règlement municipal. Ces patrouilleurs auront le pouvoir d'émettre des billets de contravention.
- Si vous engagez un entrepreneur privé pour faire déblayer votre entrée, vous serez autant responsable de l'amoncellement de neige dans la rue que l'entrepreneur. Vérifiez auprès de votre entrepreneur à quel endroit ce dernier déversera votre neige. Assurez-vous également que l'entrepreneur en déneigement possède l'équipement nécessaire pour le chargement de la neige ou le soufflage.
- N'oubliez pas que l'embauche d'une personne pour déblayer votre entrée ne vous dégage pas de vos responsabilités civiles. Une personne, propriétaire ou gestionnaire d'un immeuble à logements, qui tolère ou permet qu'une personne dépose de la neige sur la place publique, est passible d'amende. La Ville peut procéder au nettoyage et à l'enlèvement du dépôt de neige, aux frais du propriétaire de l'immeuble où provient la neige si cette personne néglige ou refuse de procéder à l'enlèvement du dépôt de neige illicite dans le délai imparti.



# SERVICE

*de la gestion  
du territoire*



MA VIE, MA VILLE... C'est ici!

## *Hommage pour la période des fêtes*

### *Cueillette des ordures ménagères*

#### *Secteur Grande-Île*

Les mardis 23 et 30 décembre

#### *Secteur Saint-Timothée*

Les mardis 23 et 30 décembre

#### *Secteur Salaberry-de-Valleyfield*

Le secteur au complet les mercredis 24 et 31 décembre

La partie qui était faite le jeudi est devancée au mercredi

### *Cueillette des arbres de Noël*

Ils seront ramassés dans tous les secteurs lors de la cueillette régulière des déchets domestiques au début janvier 2004. Les arbres ne doivent pas excéder 5 pieds, car les équipements de l'entrepreneur ne peuvent accepter un arbre excédant cette longueur.

### *Collecte sélective - recyclage*

#### *Secteur Grande-Île*

Les mardis 23 et 30 décembre

#### *Secteur Saint-Timothée*

Les mercredis 24 et 31 décembre

#### *Secteur de Salaberry-de-Valleyfield*

Les mercredis 24 et 31 décembre

Pour les secteurs dont la collecte sélective a lieu le JEUDI (25 décembre et 1<sup>er</sup> janvier) habituellement, la collective sélective reprendra le 8 janvier 2004 seulement.





## Quelques précisions...

### Contenants déchets

- Une poubelle fermée et étanche, fabriquée de métal ou de matière plastique, munie de poignées et d'un couvercle et dont la capacité maximale est de 125 litres (2,7 gallons) lorsque l'enlèvement se fait manuellement. Elle doit être conçue de façon à ce que l'ouverture soit plus grande que toute autre section horizontale.
- Un sac de polythène (vert ou orange), d'épaisseur normale noué ou attaché de façon à ce qu'aucun déchet ne puisse en sortir (les petits sacs de plastiques d'épicerie ne sont pas acceptés).
- Le poids maximal d'un contenant rempli de déchets et destiné à l'enlèvement ne doit pas excéder 25 kilogrammes (55 livres) dans tous les cas où l'enlèvement des déchets s'effectue manuellement.

### Quantité autorisée de déchets

Quatre (4) contenants, tels que décrits précédemment ou trois (3) contenants et un (1) déchet volumineux (sofa, réfrigérateur, poêle, etc...).

Les arbustes et les branches peuvent être empilés et ficelés (pas plus d'un mètre de longueur) et déposés en bordure de la rue.



Pour information  
Service de la gestion  
du territoire  
370-4820

# SERVICE de sécurité incendie

MA VIE, MA VILLE... C'est là!

## Feux de cheminée

Les feux de cheminée se produisent lorsqu'un feu très chaud allume les dépôts de créosote présents dans le système d'évacuation (cheminée et tuyau à fumée).

Les feux de cheminée peuvent causer des dommages importants à la cheminée et mettre le feu à la structure du bâtiment sans que personne en prenne conscience. Pour ces raisons lors d'un feu de cheminée, appelez les services d'urgence en composant le 911, même si celui-ci semble éteint ou inoffensif.



### Comment reconnaître un feu de cheminée :

- Hausse importante de la température dans le tuyau à fumée ou dans la cheminée;
- Vibration dans le tuyau à fumée ou dans la cheminée (vrombissements);
- Feu ou étincelles sortant de l'extrémité de la cheminée.

### Pour éviter les feux de cheminée :

- Brûlez du bois propre et bien sec;
- Faites des feux plus petits et plus intenses, ne surchargez jamais votre poêle et laissez le feu couvert. Déposez de petits morceaux de bois de chauffage entrecroisés et disposez de manière dégagée pour que l'air puisse atteindre tous les morceaux en même temps;
- Ne faites jamais brûler de déchets dans votre poêle;
- Ne faites jamais brûler de bois teint ou traité ou bien des morceaux de panneaux d'aggloméré (press-wood) ou de contreplaqué;
- Faites inspecter et ramoner régulièrement votre cheminée par un spécialiste.

L'utilisation d'un appareil de chauffage au bois de haute efficacité, une bonne installation et des techniques de chauffe appropriées diminuent considérablement les risques de feu de cheminée.

### Autres conseils d'usage :

- Déposez vos cendres dans un contenant métallique muni d'un couvercle métallique et entreposez à l'extérieur sur une surface non combustible et loin de toutes matières combustibles;
- Munissez-vous d'un extincteur portatif de type ABC, 4 ou 5 lbs ayant une cote minimale de 2A10BC;
- Ayez des avertisseurs de fumée en nombre adéquat et assurez-vous qu'ils sont fonctionnels.

**Pour information : Service de sécurité incendie • 370-4750**

MA VIE, MA VILLE... C'est ici!

# SERVICE récréatif et communautaire

## Carte du citoyen

La carte du citoyen est une pièce d'identité permettant à son détenteur, résidant des trois secteurs de Salaberry-de-Valleyfield, d'obtenir certains avantages, notamment dans les situations suivantes :

- Accès gratuit aux bibliothèques Armand-Frappier et de Saint-Timothée
- Inscription aux activités offertes par les organismes jeunesse reconnus par le Service récréatif et communautaire
- Patinage libre à l'intérieur
- Baignade libre à l'intérieur
- Réduction pour Les P'tits dimanches

La carte est valide pour deux (2) ans et est émise au coût de 2\$. Il en coûtera également 2\$ pour la remplacer si vous avez eu la malchance de la perdre. Elle est disponible à la bibliothèque Armand-Frappier et au Point de service de Saint-Timothée (selon l'horaire régulier).

Information : 370-4390



**Accès gratuit aux bibliothèques Armand-Frappier et de Saint-Timothée**

Où et quand se la procurer :

### Bibliothèque Armand-Frappier

80, rue Saint-Thomas  
Secteur Salaberry-de-Valleyfield  
Tél. : 370-4860

### Horaire

Lundi au vendredi : 8 h à 20 h  
Samedi et dimanche : 10 h à 16 h

*\*La photo est prise sur place*

### Point de service

4949, boul. Hébert  
Secteur Saint-Timothée  
Tél. : 371-4001

### Horaire

Lundi, mardi et jeudi : 13 h à 16 h  
Mercredi : 13 h à 19 h

**Info : Service récréatif et communautaire  
370-4390**

**Preuves exigées :**

- Pièce d'identité (carte d'assurance maladie) et
- Preuve de résidence (permis de conduire, compte de taxes)

À défaut de détenir l'une ou l'autre des deux (2) preuves de résidence mentionnées précédemment, un compte de téléphone ou d'électricité du mois courant peut être accepté.

**Enfant (16 ans et moins) :** En plus de ces preuves, le parent doit accompagner l'enfant et doit présenter un bulletin récent ou une carte d'étudiant.

PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS DE LOISIR

11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20

# SERVICE récréatif et communautaire



MA VIE, MA VILLE... C'est ici!

## Activités sportives

### Baignade libre

Qui a dit que l'été était déjà loin. En fait, vous le trouverez à l'année à la Cité des Arts et des Sports. Aucune inscription ou réservation n'est requise. Il suffit de vous présenter selon l'horaire indiqué.

Période : jusqu'au 5 juin 2004

Coût : 1,25\$ Enfant (0-16 ans)  
2,25\$ Étudiant  
(17 ans et + avec carte)  
2,90\$ Adulte (18 ans et +)  
\* 50 % de réduction sur présentation de la carte du citoyen

Lieu : Cité des Arts et des Sports  
(100, rue Saint-Thomas)

### Baignade libre

Mercredi, jeudi, vendredi : 15h15 à 16h45  
Samedi : 13h30 à 15h30

Journées spéciales : 13h à 16h  
22, 23, 26, 29,  
et 30 décembre  
2, 5 janvier 2004

Information : 373-6573 ou  
373-8050

### Tournoi provincial de hockey sur glace

L'association du hockey mineur de Valleyfield vous invite à venir applaudir les centaines de jeunes hockeyeurs (catégories Atome et Pee-Wee) venus mesurer les résultats du travail accompli au cours des derniers mois.

Date : 20 décembre au 4 janvier (relâche les 25 décembre et 1er janvier)

Lieu : Aréna Salaherry      Aréna Centre Civique  
158, rue Nicholson      84, rue Marquette

Coût : 4\$ (18 ans et +)  
1\$ (12 à 17 ans)  
Gratuit pour les moins de 12 ans  
Laissez-passer 10\$ par semaine

Info : Robert Cardinal • 371-2142  
www.ahmv.com

MA VIE, MA VILLE... *C'est ici!*

SERVICE  
récréatif et  
communautaire

## Activités sportives (suite)

### Patinage libre à l'intérieur

Vous êtes un amateur de sport d'hiver? Étirez votre saison de patinage grâce aux trois arénas du territoire campivallensien.

#### Secteur Saint-Timothée

Centre sportif et culturel  
4949, boul. Hébert

Période : Jusqu'au 16 avril 2004  
Horaire : Lundi, mercredi et vendredi  
14h à 16h

#### Journées spéciales au Centre sportif et culturel

Heure : 10h à 12h  
Dates : 14, 21 novembre  
22, 23, 29, 30 décembre  
5 janvier

#### Secteur Salaberry-de-Valleyfield

Centre civique  
Période : Jusqu'au 26 mars 2004  
Horaire : Lundi, mercredi et vendredi  
13h30 à 14h30  
Dimanche 15h à 16h

#### Journées spéciales au Centre civique

Heure : 13h à 16h  
Dates : 14, 21 novembre  
22, 23, 29, 30 décembre  
5 janvier

Aréna Salaberry  
Horaire : Mardi et jeudi 13h30 à 14h30

### La base de plein air Les Cèdres

Procurez-vous votre carte de membre familiale annuelle à tarif réduit afin de profiter des sentiers de ski de fond, des pistes pour la raquette, des collines aménagées pour la glissade et de l'anneau de patinage.

- Lieu : Base de Plein Air Les Cèdres  
1677, chemin Saint-Dominique, Les Cèdres
- Inscription : En tout temps à partir du 1<sup>er</sup> novembre
- Coût : 120 \$ (carte de membre familiale)  
\*Une carte de membre perdue peut-être remplacée au coût de 5\$
- Preuves exigées : Une photo récente et une pièce d'identité de chacun des membres de la famille sont obligatoires (permis de conduire, compte de taxes, carte d'assurance-maladie pour les enfants).
- Carte de membre familiale : 2 adultes et 2 enfants de 17 ans et moins
- Info : (450) 452-4736



## Activités sportives (suite)

### Patinage libre à l'extérieur

Parc	Relais chauffés	Eclairés	Avec bandes (hockey)	Sans bandes (patin libre)
<b>Secteur Salaberry-de-Valleyfield</b>				
Parc Arthur-Barrette (rue Jeanne-D'Arc et des Saules)	x	x	x	
Parc Larin (rue Véber)	x	x	x	
Marché Public (rue Hébert)		x	x	
Parc Morin (coin Bonin et Hainault)	x	x	x	
Parc Querillon (coin Salaberry et Mathias)		x	x	
Parc Salaberry (coin Salaberry et Jacques-Cartier)	x	x		x
Parc Saint-Joseph-Artisan (coin Meloche et Eugénie)	x	x	x	
École Saint-Eugène (coin Laniel et boul. du Havre)		x	x	
Terrain adjacent aux rues Boyer et Besner		x	x	
<b>Secteur Saint-Timothée</b>				
Parc Raoul-Leduc (rue Prieur)		x	x	
École St-André (rue Saint-Laurent)			x	
Parc Lauzon (4e rue)		x	x	
Parc Landry (rue St-Michel)	x	x	x	
Parc régional des îles (rue Saint-Laurent)	x	x	x	x
<b>Secteur Grande-Île</b>				
Parc Quatre-saisons (rue Gosselin)	x	x	x	x

**Horaires des relais chauffés : 13 décembre 2003 au 5 mars 2004**  
(Cet horaire peut varier en fonction des conditions climatiques.)

**Parc Salaberry :** Du lundi au vendredi de 12h à 22h  
Samedi et dimanche de 10h à 22h

**Parcs de quartier :** Du lundi au vendredi de 12h à 22h  
Samedi et dimanche de 10h à 22h

Durant les congés scolaires, l'ouverture s'effectuera 2 heures plus tôt sur semaine.  
Les relais chauffés seront fermés, les 25 décembre 2003 et 1er janvier 2004.



MA VIE, MA VILLE... *C'est ici!*

SERVICE  
récréatif et  
communautaire

*Babilard*

*- En train de lire -*

Dates : - 1<sup>er</sup> décembre : L'intégration des immigrants dans notre communauté  
- 26 janvier : La place de la femme dans la communauté haïtienne.

Conférencière : Vivian Barbot

Endroit : Bibliothèque Armand-Frappier

Heure : 19h

Coût : gratuit



*Opération nez rouge*

Opération nez rouge ... un service de chauffeur privé pour que l'alcool ne vienne pas tout gâcher!

Date : 5, 6, 11, 12, 13, 18, 19, 20, 26, 27 et 31 décembre

Coût : Gratuit (les dons sont acceptés)

Info : Ginette Guérin • 373-6573

Roland Massicotte • 370-1710

Opération Nez-rouge : 371-4848

Numéro en service uniquement du 1<sup>er</sup> novembre au 31 décembre 2003



# SERVICE récréatif et communautaire



MA VIE, MA VILLE... C'est ici!

## Babillard (suite)

### *Les Gondoliers en concert*

Depuis près de 35 ans, le chœur Les Gondoliers fait chanter Noël grâce au talent et au travail de choristes de l'ensemble de la région.

Les Gondoliers ... la tradition au goût du jour.

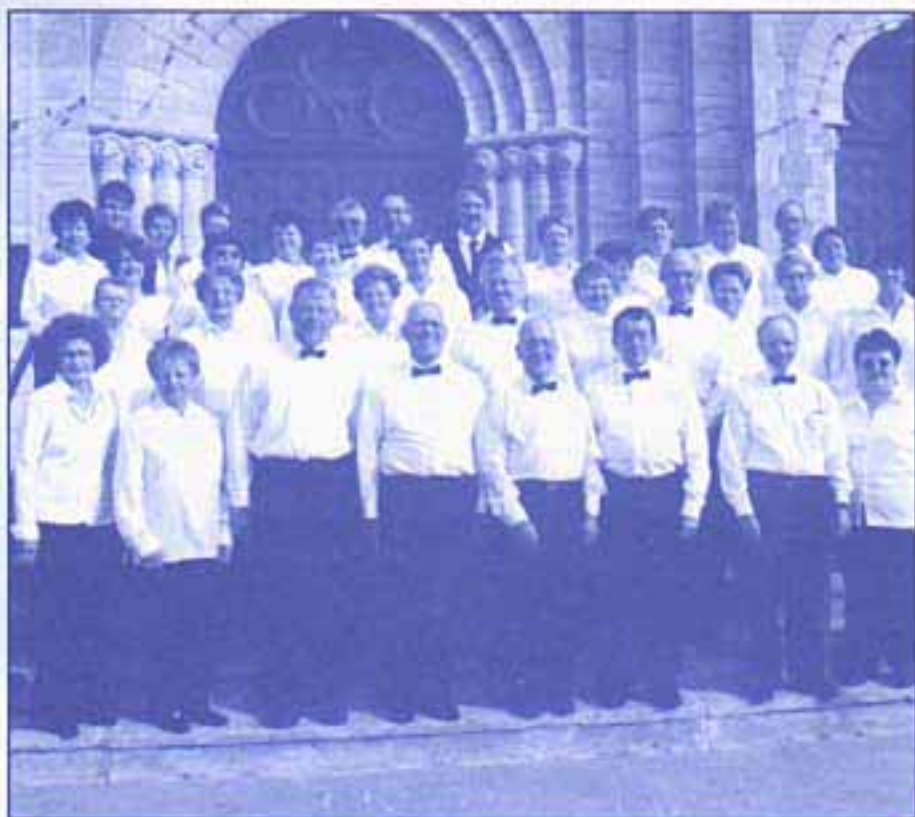
Date : 19 décembre

Heure : 20h

Lieu : Église Saint-Augustin (110, rue Mathias)

Coût : 12\$

Info : Suzanne Dompierre • 373-0236







MA VIE, MA VILLE... C'est ici!

# SERVICE récréatif et communautaire

## Services à la communauté

### Les organismes d'entraide communautaire

À Salaberry-de-Valleyfield 182 organismes sont accrédités par la Ville.

Le Service récréatif et communautaire de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield s'est donné comme mission de faciliter le droit au loisir et à l'intervention communautaire pour tous les campivallensiens en offrant du support aux organismes sans but lucratif reconnus par la Ville. En tout, 182 organismes partenaires travaillent à l'organisation des projets et activités touristiques, culturelles, de loisir ou d'entraide communautaire. Cette saison, nous vous présentons les organismes d'entraide communautaire.

- A.C.E.F. (Association coopérative d'économie familiale Haut-St-Laurent)
- A.Q.D.R. (Association québécoise des droits des retraités)
- Accueil pour elle (L')
- Alcoolsiques anonymes
- Ambulance St-Jean (Division de Valleyfield)
- Association des devenus sourds et malentendants du Québec (Secteur Sud-Ouest)
- Association des diabétiques de Valleyfield
- Association grands frères et grandes sœurs (Région de Valleyfield)
- Bébé Layette
- Café des deux pains de Valleyfield
- Camp de vacances familial Dom Bosco - Valleyfield
- Carrefour du partage de Salaberry-de-Valleyfield
- Centraide du Sud-Ouest
- Centre d'action bénévole de Valleyfield
- Crivert
- D'Main de femmes
- Fondation cardio-vasculaire de Valleyfield et du Surbit
- Fondation de la psychiatrie de la région de Valleyfield
- Maison de la jeunesse 12-17 ans de Valleyfield
- Maison d'hébergement dépannage de Valleyfield (M.H.D.V.)
- Maison familiale de Valleyfield
- Moisson Sud-Ouest
- Moulin de la Source (Au)
- O.P.D.S. (Organisation populaire des droits sociaux de Valleyfield)
- O.V.P.A.C. (Organisation de Valleyfield des personnes atteintes du cancer)
- Pacte de rue
- P.R.A.Q. (Partenaires pour la revitalisation des anciens quartiers de Salaberry-de-Valleyfield)
- Popotes moulantes de Valleyfield (Les)
- Psychobésion
- Société canadienne de la Croix-Rouge de Salaberry-de-Valleyfield
- Société canadienne du cancer (Section Saint-Timothée)
- Société canadienne du cancer (Section Valleyfield et Grande-Île)
- Tel-Aide (Région de Valleyfield)
- ZIP (Zone d'intervention prioritaire)

Pour information

Service récréatif et communautaire • 370-4390

# SERVICE récréatif et communautaire



MA VIE, MA VILLE... C'est ici!

## Services à la communauté

### Congés des fêtes

Durant la période des fêtes, tous les bureaux des services municipaux seront fermés selon l'horaire suivant :

**Hôtel de Ville, bureaux municipaux et Point de service, secteur Saint-Timothée**  
Bureaux fermés du 24 décembre 2003 au 4 janvier 2004 inclusivement.

Ces congés n'affectent pas les opérations du Service de police, des services d'urgence du Service de sécurité incendie et du Service de la gestion du territoire (travaux publics).

### Horaire du temps des fêtes

Bibliothèque Armand-Frappier  
80, rue St-Thomas  
Secteur Salaberry-de-Valleyfield  
Tél. : 370-4860

- 22, 23 décembre : 8h à 20h
- 24, 25, 26 : Fermé
- 27, 28 décembre : 10h à 16h
- 29, 30 décembre : 10h à 18h
- 31 déc., 1er et 2 janvier : Fermé
- 3, 4 janvier : 10h à 16h
- 5 janvier : 8h à 20h

Bibliothèque de Saint-Timothée  
4949, boul. Hébert  
Secteur Saint-Timothée  
Tél. : 371-8854

Fermé du 24 décembre 2003 au 3 janvier 2004 inclusivement.

### Cartouche

Coordination : Danielle Prieur  
Rédaction : Ginette Hébert  
Michel Vallée  
Recherche : Ginette Hébert  
Sylvie Pélaudeau  
Michel Vallée  
Graphisme : Mén'art Design  
Mise en page : EurèkArt  
Impression : Imprimerie Art-Select  
Distribution : Journal Le Saint-François  
Tirage : 20 000 copies

Le bulletin municipal est également disponible en mode consultation sur notre site Internet sous la rubrique BULLETIN MUNICIPAL ET PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS de la page d'accueil à l'adresse suivante : [www.ville.valleyfield.qc.ca](http://www.ville.valleyfield.qc.ca)

Profitez de votre visite sur le site pour nous transmettre vos commentaires et suggestions ou encore en composant le **370-4770 poste 4856**.



# UN P'TIT rappel...

## Des fêtes en toute sécurité...

### Les décorations de Noël

#### Dans les édifices publics

Il est interdit d'utiliser dans les lieux de rassemblement (hôtel, écoles, salles de réception, hôpitaux et lieux d'assistance) :

- Les arbres résineux naturels (sapin, pin, épinette) ou les branches de ceux-ci comme éléments décoratifs;
- Il est également interdit d'utiliser des banderoles qui peuvent s'enflammer, tels les papiers crépés, sauf s'ils présentent un degré suffisant de résistance à la flamme.

#### Dans les résidences privées

Il est important de prendre certaines dispositions lorsque l'on utilise un arbre de Noël naturel :

- Choisir un arbre qui n'est pas desséché, si les épinettes se détachent facilement, il ne faut pas utiliser cet arbre;
- Couper la base de l'arbre en biseau et le placer dans un récipient rempli d'eau;
- Ne pas utiliser de lumières électriques dans un arbre artificiel métallique;
- Ne jamais laisser un arbre allumé sans surveillance;
- Ne pas surcharger les circuits électriques;
- Vérifier le bon fonctionnement des avertisseurs de fumée.

#### Les sorties de secours

Certaines règles s'appliquent à la fois dans les immeubles et dans les résidences privées :

- Toute personne qui pénètre dans un immeuble d'habitation ou un édifice public pour la première fois devrait repérer les sorties de secours;
- Il est de la responsabilité des propriétaires de ces immeubles de s'assurer que les sorties d'urgence sont bien dégagées et que les portes peuvent s'ouvrir de l'intérieur, cette règle est également de mise dans les résidences privées.

En cas de feu, ne prenez jamais l'ascenseur.

**Pour information : Service de sécurité incendie • 370-4750**

À  
CONSERVER



Information générale	370-4300
Appels d'offres et approvisionnements	370-4824
Bibliothèque Armand-Frappier	370-4880
Bibliothèque de Saint-Timothée	371-6854
Cabinet du maire	370-4819
Collecte des ordures ménagères, recyclage, animaux nuisibles, errants ou morts	370-4820
Communications	370-4875
Contentieux	370-4304
Cour municipale	370-4810
Direction générale	370-4800
Eau et environnement	370-4844
Gestion du territoire (travaux publics)	370-4820
Niveau d'urgence en dehors de l'heure régulière	373-3558
Greffé	370-4304
Ingénierie	370-4844
Paiement des fournisseurs	370-4323
Perception des taxes	370-4330
Point de service (secteur Saint-Timothée)	371-4001
Ressources humaines	370-4805
Sécurité incendie	370-4750
Service récréatif et communautaire	370-4390
Taxation (évaluation)	370-4333
Urbanisme et permis (construction, rénovation, piscine, ami d'auto)	370-4310
Sûreté du Québec (police)	370-4350
Urgence et ambulance	911